PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de votants : 15

Date de convocation : 20 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, 29 juin, à 20 heures 30, le conseil municipal de BRIOUX SUR BOUTONNE, s'est réuni :

Membres présents : Liliane PAGENEAU, Pascal FERRE, Nathalie SARRAZIN, Gérard ALLAIN, Richard AUTAIN, Aurélie MOINEAUD, Matthieu DEMOURES, Adeline MOUNIER, Enzo DUBOIS, Aurélie AUGER, Fabrice BERNIER, Antoine SAUVAGE, Sonia FERRAND.

Membres absents : Maryline GEOFFROY (pouvoir à Liliane PAGENEAU).

La séance est ouverte sous la présidence du maire, Madame Liliane PAGENEAU

M. Richard AUTAIN a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2122-8 du CGCT).

Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2026 : unanimité
Début de séance à 20h30 :

Le conseil municipal a commencé par une minute de silence en hommage aux sinistrés et pompiers du mégafeu de gironde.

Vente d'une parcelle du lotissement « Quartier du Bocage »
(DEL2026_053)

Madame le maire présente à l'assemblée une demande d'acquisition pour le lot n°3 sur le lotissement « Quartier du Bocage » d'une superficie de 320 m² pour un tarif de 50 € TTC le m², par Madame KUBLER Johanna, domiciliée 5 route de Beausoleil à Melle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de vendre à Madame KUBLER Johanna, le lot n° 3 sur le lotissement « Quartier du Bocage » d'une superficie de 320 m² au prix de 16 000 euros TTC.
- Dit que l'acte notarié sera établi par Maître Delphine FLEURY, notaire à Brioux.
- Autorise le maire ou son représentant, à signer l'acte de vente.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Plans d'alignement
(DEL2026_054)

Madame le maire informe l'assemblée qu'un courrier a été envoyé en juillet 2025 par l'Agence Technique Territoriale du Mellois afin de savoir si la commune maintien ou non des servitudes d'alignements sur son territoire. Il s'avère qu'une décision avait été acté oralement avec la communauté de communes Mellois en Poitou pour l'abandon des plans d'alignements sur les territoires suivants :

- RD104 Agglomération - Coulonges
- RD104 Agglomération : La Peillanderie
- RD950 Agglomération : Brioux sur Boutonne

Afin de régulariser cette démarche il est nécessaire de prendre une délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
-décide l'abandon des servitudes d'alignements suscités.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fongibilité des crédits pour l'année 2026
(DEL2026_055)

Le maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 donne la possibilité à l'exécutif de procéder à des virements de crédits entre articles de même chapitre et de chapitre à chapitre au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité permet d'ajuster dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques.

Le conseil municipal est informé des virements de crédits opérés lors de sa prochaine séance.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le maire à procéder à des virements de crédits entre articles de même chapitre et de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections fonctionnement et investissement.

- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Virement de crédit : Budget commune
(DEL2026_056)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de faire un réajustement de crédits aux articles ci-après, du budget commune de l'exercice 2026, comme suit :

Désignation des articles	Crédits à voter	
	Recette	Dépense
INVESTISSEMENT		
2183 : matériel informatique		- 1237.78
231 : immo en cours		+ 1237.78

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité vote en dépenses d'investissement les réajustements de crédits, ci-dessus.

Questions et informations diverses :

Piscines : *Rapporteur Antoine et Matthieu* : Rapport sur le compte rendu fait sur la piscine par un bureau d'étude mandaté par la communauté de communes Mellois en Poitou.

Complexe sportif : Une inauguration est programmée en septembre/octobre. En cours d'échange avec la CCMP.

Vente : Madame le maire va signer l'acte de vente avec la société la cabane à biscuit le 31 juillet 2026.

Jeunesse : Projet de mettre en place le « Pass Sport » pour les enfants de Brioux. En cours

Feu d'artifice : N'ayant pu se tirer en juillet, le feu d'artifice aura lieu fin décembre ; date à fixer.

Prochain conseil municipal le 28 septembre à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le secrétaire de séance Richard AUTAIN Le Maire Liliane PAGENEAU